

État des lieux des propositions des EPA pour l'évolution des emplois inscrits au décret n°84-38 (été 2013)

EP	Emplois inscrits au décret-liste	Propositions de l'établissement après échanges avec SRH	Part des emplois maintenus en dérogatoires dans l'emploi total	Coût de la désinscription (CAS pension)
Centre des monuments nationaux	Emplois de catégorie A, B, C et D.	<p>Demande de maintien de la dérogation pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> -les emplois relevant de la conception, du développement et la mise en œuvre des activités commerciales et de vente (billetterie, librairies-boutiques, mises à disposition d'espaces, mécénats, partenariats) : emplois de catégorie C, B et A. Ces activités ont trait au développement des ressources propres de l'établissement; -les emplois de l'informatique, du fait de la dispersion des sites gérés et de la complexité du réseau informatique (emplois de catégories B et A) ; -les emplois de la communication externe (attachés de presse, chargés de communication) : emplois de catégorie A ; -les emplois liés à la définition de la stratégie éditoriale et à sa mise en œuvre (chargés d'édition, correcteurs, maquetistes, chef d'équipe etc...) : emplois de catégorie A ; -les emplois de programmation et de diffusion de l'offre culturelle (conférenciers, chargés de production) ; -les emplois d'administrateurs et d'administrateurs adjoints des monuments. 	La désinscription concernerait 50% des emplois (sur 751 ETPT)	5 millions d'euros (si désinscription totale)
Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou	Emplois de catégorie A, B, C et D.	<p>Maintien de la dérogation pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> -les emplois de conception, de programmation et production artistique liés aux activités cinématographiques, théâtrales et musicales du centre (programmateurs des activités, scénographe, chef de fabrication, directeur artistique, chargé de production culturelle, réalisateur, ingénieur du son, chef de labo audio, régisseur technique spectacles) ; -les emplois de développement économique et des publics ainsi que ceux de l'animation socio-culturelle (chargé de développement -marketing, mécénat, chargé de projet jeune public) ; -les emplois de l'informatique et de la communication interne et externe (informaticiens, attachés de presse, graphistes, webmestres...). 	<p>Maintien de la dérogation pour 13% des emplois</p> <ul style="list-style-type: none"> -les emplois de conception, de programmation et de production artistique liés aux activités cinématographiques, théâtrales et musicales : 60/70 emplois ; -les emplois de développement économique et des publics et ceux d'animation socio-culturelle : 23 emplois; -les emplois de l'informatique et de la communication interne et externe : 40 emplois. <p>Soit 123 emplois maintenus en dérogatoire représentant 13 % de l'emploi total (948 agents)</p>	Entre 2,5 et 4,4 millions d'euros

EP	Emplois inscrits au décret-liste	Propositions de l'établissement après échanges avec SRH	Part des emplois maintenus en dérogatoires dans l'emploi total	Coût de la désinscription (CAS pension)
Etablissement public de la Bibliothèque nationale de France	Emplois des catégories A, B et C des services commerciaux et d'édition, des services de la communication et des services d'organisation des expositions, à l'exception des chefs de service.	Dérogation qui n'est plus utilisée par l'établissement et qui peut donc être supprimée. Il n'y a pas de difficultés spécifiques à pourvoir de tels emplois, y compris par des titulaires, à la différence des services des moyens techniques et des systèmes d'information. L'ensemble des recrutements contractuels est fait dans le cadre du droit commun des agents non titulaires.	0%	
Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture	Emplois de catégorie A, B et C.	Maintien de la dérogation : <ul style="list-style-type: none"> • spécificité des métiers de l'établissement liée à la mission de maîtrise d'ouvrage : cette mission suppose le recrutement de personnels spécialisés (seuls 21 % de fonctionnaires détachés, essentiellement du ministère de l'équipement ; seulement 5 AUE du MCC détachés). Les corps du ministère de la culture sont trop peu axés sur la maîtrise d'ouvrage (réf répertoire des métiers) ; • les fonctions support représentant 20% de l'effectif doivent rester dérogatoires au nom du principe que « l'accessoire suit le principal ». 	100%	
Etablissement public du musée du Louvre	Emplois des services de l'auditorium, de l'informatique, des expositions temporaires et de la communication, à l'exception des chefs de service.	Dérogation qui n'est plus utilisée par l'établissement et qui peut donc être supprimée. Il n'y a pas de difficultés spécifiques à pourvoir de tels emplois, y compris par des titulaires, à la différence des services des moyens techniques et des systèmes d'information. L'ensemble des recrutements contractuels est fait dans le cadre du droit commun des agents non titulaires.	0%	
Etablissement public du musée du quai Branly	-emplois de catégorie A, B et C dans le domaine du patrimoine et des collections, du développement culturel et des publics ; -emplois de catégorie A dans le domaine de l'enseignement et de la recherche ; -emplois de catégorie A, B et C dans le domaine du mécénat et de la communication ; -emplois de catégorie A, B et C liés à la gestion du bâtiment, des systèmes d'information, de la sécurité et de la sûreté ; -emplois de catégorie A de juristes experts dans le domaine des achats publics et du droit de la propriété littéraire et artistique.	Maintien de la dérogation pour : -les emplois requérant des compétences spécifiques en réalisation de projets d'action culturelle ; - les emplois requérant des compétences spécifiques liées au secteur de l'édition ; -emplois des secteurs du développement, de la vente et du marketing ; -emplois du secteur de l'événementiel, de la communication et du développement des ressources ; -emplois requérant des compétences spécifiques en restauration d'œuvres ; -emplois requérant des compétences spécifiques en régie technique auditorium et cinéma ; -emplois spécialisés en droit de la propriété intellectuelle et droit du patrimoine ; -emplois de la conduite d'opérations sur les installations techniques et le bâtiment ; -emplois requérant des compétences spécifiques en pilotage des activités de sécurité et de sûreté ; -emplois requérant des compétences spécifiques dans le domaine informatique (Branly est le seul EP à être allé si loin dans l'informatisation, y compris de la billetterie), multimédia et développement numérique.	Sur 256 ETPT, 124 seraient sortis du dérogatoires, 89 seraient maintenus et 48 resteraient non dérogatoires. Les emplois dérogatoires représenteraient donc 34,7% des emplois de l'établissement	3,38 millions d'euros (si suppression totale de la dérogation)

EP	Emplois inscrits au décret-liste	Propositions de l'établissement après échanges avec SRH	Part des emplois maintenus en dérogatoires dans l'emploi total	Coût de la désinscription (CAS pension)
Etablissement public du musée ou du domaine national de Versailles.	Emplois du service des réservations et des visites-conférences, du service de la communication, du service de l'informatique, du service de l'organisation des expositions et des manifestations.	Même position sauf sur les demandes de nouvelles dérogations qui sont maintenues tout en sachant qu'elles ne se situent pas dans les orientations interministérielles		
Musée Rodin	Emplois commerciaux des catégories A, B, C et D.	Maintien de la dérogation pour : <ul style="list-style-type: none"> • emplois liés à la définition de la politique commerciale et éditoriale ainsi que ceux liés à la définition, programmation et mise en œuvre de la politique des ventes (liée aux activités permettant l'autofinancement total du musée : vente de bronzes originaux, locations d'espaces, mécénats, vente au public) ; • emplois spécifiques (boutique : élaboration de la politique de vente, gestion des stocks, marketing, gestion de la vente à distance, mise en œuvre de la boutique en ligne ; ventes d'éditions originales de bronzes) nécessitant des profils ciblés. 	Même part qu'actuellement, soit 22 emplois sur 101.	Pas d'impact
Etablissement public de la porte Dorée-Cité nationale de l'histoire de l'immigration	Emplois de catégories A et B requérant des connaissances spécialisées en matière de programmation culturelle et production, d'animation du réseau et des partenariats et de développement des publics, applicables dans le domaine des populations et de l'histoire de l'immigration. Les emplois de catégories A et B liés à la médiation.	Maintien de la dérogation : <ul style="list-style-type: none"> • pour les emplois de catégorie A en matière de diffusion au public de connaissances spécifiques sur l'histoire de l'immigration (« médiateurs ») en raison des compétences spécifiques attendues (spécialistes de l'histoire de l'immigration, BAC + 4 ou 5 équivalent catégorie A); • pour les emplois de catégorie A liés à la mission spécifique de la CNHI en matière de développement et d'animation de réseau (associations, notamment et toute entité poursuivant des objectifs d'information et de recherche sur l'histoire de l'immigration : connaissances spécifiques attendues du cadre associatif et des partenariats ainsi que des populations immigrées). 	Passage de 26 à 13 emplois inscrits sur un effectif de 75 agents (soit passage de 35,61% à 17,8 % de l'emploi total)	200 000 euros